

Ville de **Grenay** DÉCLARATION PRÉALABLE
délivrée par le maire au nom de la commune

Demande déposée le 15 février 2023 DP 062 386 23 00003



Par :	Commune de Grenay représentée par le maire Christian Champiré
Demeurant à :	Place Pasteur 62160 GREPAY
Pour :	Installation de panneaux solaires
Sur un terrain sis à :	Rue Julien-Fasquel 62160 GREPAY

LE MAIRE

VU la déclaration préalable présentée le 15 février 2023 par la commune de Grenay représentée par Monsieur Christian Champiré,

VU l'objet de la demande d'installation de panneaux solaires sur le hangar des services techniques sis rue Julien-Fasquel à Grenay et cadastrée AB 456,

VU le Code de l'urbanisme ainsi que le règlement national d'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme du 8 janvier 2018,

VU l'affichage de l'avis de dépôt en date du 23 février 2023,

VU l'avis de l'architecte des Bâtiments de France du 13 mars 2023.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

ARTICLE 2 : Recommandations particulières : le demandeur prendra connaissance des prescriptions de M. l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis du 13 mars 2023 ci-joint.

ARTICLE 3 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat.

Grenay, 17 mars 2023
Le Maire, Christian CHAMPIRÉ



Date de notification : 20 mars 2023

Date de publication : 20 mars 2023